

a réfuter celles qui nous paraissent avoir plus de valeur et qui sont les plus accréditées aux yeux de nos adversaires :

L'imprimerie au moyen de la presse, ne sème-t-elle pas la discorde par ses attaques réitérées contre ceux qui ont en mains les rênes de l'Etat ?

L'objection a une certaine valeur, mais il faut remarquer que le journal qui s'occupe de la police et de l'administration des Etats, doit avoir l'œil toujours ouvert sur les actes du gouvernement, qu'il doit les soumettre à la censure continuelle et non interrompue de ses livres ou de ses feuilles périodiques.

Personne ne nie qu'il est dû à la presse une mesure plus abondante de liberté dans le gouvernement populaire, et même dans celui qui s'appelle mixte et représentatif. Sous l'empire de ce genre de constitution, la nation est partie intégrante du gouvernement. Les opérations du ministère fédéral comme provincial sont ses propres affaires. Elle a droit de les surveiller, de les montrer au droit quand ses délégués trahissent leur mandat. Or l'imprimerie n'est-elle pas le moyen le plus sûr et le plus rapide pour éclairer la nation, pour lui montrer enfin, quel rôle joue la justice audedans de ses murs.

C'est encore l'imprimerie qui donne souvent au gouvernement une secousse salutaire, le réveille de son sommeil et lui signale le précipice effroyable où il allait se jeter tête baissée.

La seconde objection, plus sérieuse, est celle-ci : l'imprimerie a engendré la Révolution, dit-on, on en fait remonter la cause dans le *Contrat social* de Jean-Jacques Rousseau ; c'est dans ce livre que les révolutionnaires ont puisé les deux grands principes de ce bouleversement regrettable ; à savoir : l'insurrection contre la royauté, et la proscription de la religion catholique.

Sans nier absolument cette assertion, on ne doit pas imputer à l'imprimerie seule ce que d'autres causes ont également favorisé.

Sans doute que les livres de François Arouet dit Voltaire et de Rousseau ont provoqué quelque mouvement ; mais il faut dire aussi pour rester dans l'exacte vérité, qu'à force d'accabler le peuple d'impôts onéreux et de lui crier comme Louis XIV entrant dans le parlement le fouet à la main : " L'Etat, c'est moi ! " ou bien encore comme Louis XV, son illustre fils, entouré de courtisanes éhontées disait : " Après moi le déluge ! " le peuple, dis-je, s'est soulevé et lorsque Louis XVI trop faible pour réprimer les abus d'autorité, a vu que l'effervescence croissait toujours, et qu'au lieu de réagir contre le flot toujours montant des passions humaines, a lâché la bride du pouvoir au premier venu ; c'est alors que les révolutionnaires ont proclamé la république, déposé leur roi et arboré le drapeau aux trois couleurs nationales.